

## Mesures Actifs

### Introduction générale

Pour gérer le développement des zones d'activités du district, s'agissant désormais d'une tâche régionale de planification, plusieurs principes de gouvernance sont définis (mesure 200). La région veille notamment à une répartition équilibrée des extensions des zones d'activités en fonction de leur niveau d'importance, et encourage une utilisation rationnelle de ces surfaces.

Avec leur connaissance fine du territoire, les communes sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie régionale. Les communes sont encouragées à prendre les mesures dans leur planification locale pour pérenniser voire développer les zones locales en fonction des besoins concrets (mesure 211). Pour les zones d'activités régionales et cantonale, les mesures précisent les attentes en matière d'attractivité et d'exemplarité afin que ces zones se développent conformément aux objectifs stratégiques (mesures 221 à 223 et 231 à 233). Des tâches ciblées sont également définies en fonction des conditions locales, par exemple au niveau de leur accessibilité et leur vocation.

## Mesure 200 - Gestion des zones d'activités

### Organes responsables

ACV - commission aménagement du territoire  
Communes  
SeCA

### Instances concernées

Services cantonaux (en particulier PromFR et ECPF)

### Stratégies concernées

Toutes les stratégies Actifs

### Mesures liées

Toutes les mesures Actifs

### Introduction

La gestion des zones d'activités est désormais une tâche régionale. Sur la base d'une vision transversale de l'état des zones d'activités et des besoins, la région oriente son système de gouvernance de manière à répartir les extensions des zones d'activités aux meilleurs endroits et, en raison du faible potentiel d'extension, d'encourager une utilisation rationnelle de ces surfaces. Avec leur connaissance fine du territoire et des acteurs économiques, les communes sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie régionale en intégrant les mesures Actifs dans leur planification locale.

## Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	
<p><b>Attribuer les extensions des zones d'activités de manière optimale et proportionnée</b></p> <p>Attribuer les surfaces d'extension aux zones d'activités selon la répartition suivante</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Secteur stratégique : + 5.37 ha</li> <li>▪ Zones d'activités régionales de Granges et Semsales : + 1 ha</li> <li>▪ Zones d'activités locales : + 1 ha</li> </ul> <p>La commission veille à ce que les projets d'extension des communes planifient une utilisation rationnelle et optimale des surfaces d'activités. Elle conditionne l'attribution de ces surfaces en fonction de la mise en œuvre des mesures du groupe d'usagers Actifs. La commission veille également à une distribution équilibrée des surfaces d'extension au sein des zones locales et régionales. En cas de demande d'extension d'une zone régionale (Granges et Semsales), elle convoque les deux communes concernées pour convenir de la répartition des surfaces en fonction des priorités. La commission tient à jour le potentiel d'extension des zones d'activités en fonction des planifications menées par les communes et de la mise à jour de la base de données cantonales SyZACT.</p>	En fonction du besoin	ACV - commission aménagement du territoire	<input type="checkbox"/>
<p><b>Créer une zone d'activités régionale au sein du quartier modèle à la gare de La Verrerie</b></p> <p>La commune de La Verrerie justifie auprès du canton la vocation d'un secteur du quartier modèle de la gare de La Verrerie en zone d'activités régionale. Pour le dimensionner, elle négocie avec le canton une augmentation du potentiel d'extension des zones d'activités (besoin à l'horizon 2035) alloué au district par le PDCant.</p>	En fonction du besoin	Commune de La Verrerie	<input type="checkbox"/>
<p><b>Confirmer l'attribution des extensions des zones d'activités</b></p> <p>Dans le cadre de l'examen préalable des projets concernés, confirmer auprès de la commission aménagement du territoire la validité des mises en zones d'activités par rapport à la stratégie régionale.</p>	En fonction du besoin	SeCA	<input type="checkbox"/>

## Réalisation





Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Piloter la mise à jour de la base de données cantonales SyZACT</b></p> <p>Afin d'avoir une vision transversale de l'évolution des zones d'activités et adapter la stratégie au besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser la mise à jour centralisée de la base de données cantonales SyZACT.</li> <li>Analyser les résultats et mettre à jour au besoin la stratégie régionale, en particulier en matière de dimensionnement et de répartition des extensions des zones d'activités. Vérifier notamment que la répartition des surfaces d'extensions couvre l'ensemble des secteurs d'activités présents en Veveyse (cf. typologie des zones et secteurs d'activités en annexe PDR).</li> <li>Etablir un bilan des réserves directement disponibles ou disponibles moyennant certaines mesures pour l'implantation ou la relocalisation d'entreprises.</li> </ul>	Annuellement	ACV - commission aménagement du territoire	<input type="checkbox"/>
<p><b>Mettre en réseau les communes et acteurs économiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer au besoin la coordination avec les services cantonaux (notamment SeCA, ECPF et PromFR).</li> <li>Centraliser les demandes d'implantation, d'extension ou de relocalisation d'entreprises. Sur la base du bilan des réserves SyZACT, mettre en contact les communes avec des besoins et celles avec des réserves pour étudier comment répondre à ces demandes. Les communes concernées déterminent entre elles la répartition des gains et des pertes liés à ces opérations.</li> </ul>	En fonction du besoin	ACV - commission aménagement du territoire	<input type="checkbox"/>
<p><b>Mettre en œuvre la stratégie régionale au niveau local :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Informar la commission aménagement du territoire des besoins locaux liés à l'implantation d'une nouvelle entreprise ou à l'extension ou déménagement d'entreprises existantes.</li> <li>Collaborer avec la commission aménagement du territoire pour tout projet de planification ayant un impact sur le dimensionnement des zones d'activités (cf. mesures 211, 221, 222 et 223).</li> </ul>	En fonction du besoin	Communes	<input type="checkbox"/> (PAL)

**Réalisation**

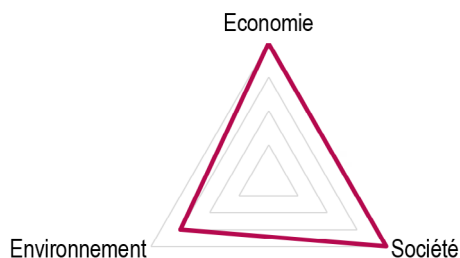
<b>Tâche</b>	<b>Délai</b>	<b>Responsable</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
--------------	--------------	--------------------	-------------------------------------

- Alimenter le potentiel d'extension régional des zones d'activités en changeant l'affectation des surfaces en zones d'activités inadéquates pour le développement économique (configuration du terrain inadaptée, problème de voisinage, mise en conformité avec l'occupation du sol, etc.), communiquer les surfaces à la commission aménagement du territoire dans le cadre de la mise à jour de SyZACT.

### Liens avec la carte de synthèse

-  Secteur stratégique
-  Secteur stratégique : extension
-  Zone d'activités régionale
-  Zone d'activités régionale : extension
-  Zone d'activités locale
-  Territoire d'urbanisation : secteur d'extension
-  Quartier modèle à développer

### Durabilité



La gestion en amont des zones d'activités permettra d'anticiper les risques, contraintes et études nécessaires pour l'aménagement des nouvelles zones d'activités. La mutualisation de la gestion permettra une utilisation rationnelle des ressources publiques nécessaires pour suivre les études et les travaux.

### Références

Plan directeur cantonal, thèmes T104 et T105, Canton de Fribourg, 2020

## Mesure 211 - Zones d'activités locales

### Organes responsables

Communes

### Instances concernées

ACV - commission aménagement du territoire  
Services cantonaux (en particulier SeCA et PromFR)

### Stratégies concernées

A1, A2, A5, H4

### Mesures liées

200

### Introduction


Les zones d'activités locales accueillent les petites et moyennes entreprises artisanales et industrielles. Selon les directives cantonales, les zones d'activités locales ne pourront s'étendre que dans le cas d'un besoin concret d'extension des entreprises existantes. En raison de son importance pour le dynamisme des localités le maintien et le renforcement de ce tissu économique local est donc un objectif prioritaire. En matière d'aménagement du territoire, plusieurs actions peuvent être entreprises, ayant trait à la disponibilité des terrains en zone, à la qualité du cadre de travail et à la mobilisation des réserves.

## Réalisation

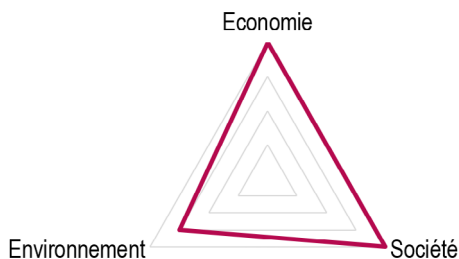
Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Etendre les zones d'activités locales en fonction des besoins concrets</b></p> <p>Contacteur en amont la commission aménagement du territoire pour tout projet d'extension d'une zone d'activités locale. La demande d'extension doit satisfaire les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conformité de l'extension aux critères du PDCant (extension des « autres zones d'activités »).</li> <li>▪ Utilisation rationnelle de l'extension de manière à limiter son emprise.</li> <li>▪ Localisation de l'extension dans le territoire d'urbanisation (sauf en cas d'extension de faible importance).</li> </ul> <p>Les communes documentent cette coordination dans leur rapport explicatif.</p>	En fonction du besoin	Communes	<input type="checkbox"/> PAL
<p><b>Maintenir et renforcer le tissu économique local par le biais de la planification locale :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préciser la complémentarité des vocations entre les zones d'activités locales, les zones mixtes et villageoises. Les zones d'activités locales sont destinées à l'implantation d'activités généralement incompatibles avec l'habitat (nuisances diverses, trafic, besoin d'espace ou d'installations spécifiques) d'importance locale à régionale. Les zones mixtes et villageoises privilégient les activités présentes, dont les biens et services sont consommés sur place.</li> <li>▪ Encourager la densification des zones d'activités locales bâties et l'utilisation optimale des réserves disponibles.</li> <li>▪ Soigner le cadre de travail au sein des zones d'activités locales en aménageant les conditions-cadres pour un développement qualitatif (intégration architecturale, accessibilité, aménagements paysagers, etc.).</li> <li>▪ Limiter les reconversions des zones d'activités en d'autres types de zones, sauf dans les cas suivants : réallocation de réserves dans des endroits plus favorables, mise en conformité de la zone par rapport à l'utilisation du sol ou toute autre raison faisant suite à une solide pesée des intérêts.</li> </ul> <p>Pour ce faire, les communes s'appuient notamment sur les boîtes à outils <i>Qualité des zones d'activités</i> et <i>Mobilité d'entreprise</i>.</p>	Prochaine modification ou révision du PAL	Communes	<input type="checkbox"/> PAL



## Liens avec la carte de synthèse

 Zone d'activités locale

## Durabilité



Une planification locale ciblée permettra de répondre au plus près des besoins de la population et évitera le « gaspillage » des surfaces à disposition. En ce sens, cette planification répondra parfaitement aux critères du développement durable avec des réserves toutefois en ce qui concerne l'impact des nouvelles zones sur l'environnement.

## Références

Plan directeur cantonal, thèmes T104 et T105, Etat de Fribourg, 2020

## Mesure 221 - Secteur stratégique « Pra-de-Plan et Dally » à Châtel-St-Denis

### Organes responsables

Commune de Châtel-St-Denis  
SeCA

### Instances concernées

Commission aménagement du territoire  
Services cantonaux (en particulier SeCA,  
ECPF et PromFR)

### Stratégies concernées

Toutes les stratégies Actifs

### Mesures liées

200, 231, 413

### Introduction

Seule zone d'activités d'importance cantonale du district, le secteur stratégique « Pra-de-plan » et son extension à « Dally » ont pour vocation d'accueillir des services et des activités principalement industrielles à valeur ajoutée et au rayonnement supra-cantonal.

Le secteur stratégique est implanté sur le territoire communal de Châtel-St-Denis mais sa gestion est majoritairement de compétence cantonale. La coordination entre les instances communales et cantonales est dès lors déterminante afin de concilier les besoins de l'économie cantonale avec les réalités locales.

Le secteur stratégique représente un véritable atout pour la Veveyse en offrant des places de travail qualifiées aux habitants de la région, permettant ainsi de rééquilibrer le ratio habitants-emplois. Son extension devra être planifiée avec soin afin de ne pas gaspiller ce potentiel.

## Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Adapter la délimitation du secteur stratégique aux conditions locales au lieu-dit « Fleur Berra »</b></p> <p>Pour assurer la mise en œuvre de la requalification de l'ancienne gare de Châtel-St-Denis, déclasser la zone d'activités au lieu-dit « Fleur Berra » (art. 6678 RF) du secteur stratégique en zone d'activités locale, en vue de permettre la relocalisation d'entreprises locales du site de l'ancienne gare dans une zone adaptée à leurs besoins.</p> <p>Le SeCA se coordonne avec la commune de Châtel-St-Denis pour le classement éventuel d'un autre terrain dans le secteur stratégique en compensation.</p>	Dès l'approbation du PDR	SeCA	<input type="checkbox"/>
<p><b>Planifier les surfaces d'activités au lieu-dit « Fleur Berra » de manière exemplaire</b></p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du PAD « Zone industrielle Sud », planifier un développement exemplaire de la zone d'activités locale orienté sur une utilisation rationnelle des surfaces d'activités, l'intégration cohérente de la zone au sein du territoire et l'aménagement d'un cadre de travail attractif pour les entreprises et leurs collaborateurs. Pour assurer le développement qualitatif de cette zone, prendre les mesures pour maximiser la maîtrise foncière publique des terrains. Pour ce faire, la commune s'appuie notamment sur les boîtes à outils <i>Qualité des zones d'activités</i> et <i>Mobilité d'entreprise</i>.</p> <p>La commune collabore étroitement avec le SeCA dans la recherche de solutions pour le déclassement de la zone du secteur stratégique en zone d'activités locale.</p>	Dès l'approbation du PDR	Commune de Châtel-St-Denis	<input type="checkbox"/> PAL
<p><b>Préciser les conditions d'extension du secteur stratégique</b></p> <p>Afin de valoriser le potentiel de développement du secteur stratégique de manière optimale, planifier son extension en fonction des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clarification des contraintes et développement d'un concept urbanistique conformément à la fiche de projet du PDCant.</li> <li>▪ Amélioration de l'accessibilité selon les dispositions des mesures 231 et 413.</li> </ul>	En fonction du besoin	Commune de Châtel-St-Denis	<input type="checkbox"/> PAL





**Réalisation**

Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
-------	-------	-------------	-------------------------------------

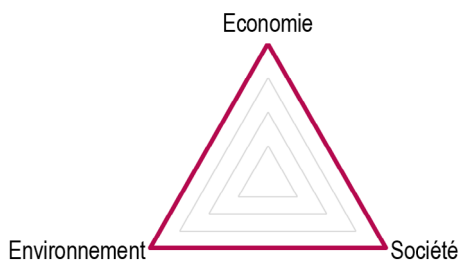
- Mise en zone respectant les critères de dimensionnement du PDCant et le potentiel d'extension attribué par le PDR, dans les limites du secteur d'extension et du territoire d'urbanisation.

La commune contacte en amont la commission aménagement du territoire en cas de projet d'extension du secteur stratégique. Elle documente cette coordination dans le rapport explicatif.

### Liens avec la carte de synthèse

-  Secteur stratégique
-  Secteur stratégique : extension
-  Zone d'activités locale
-  Territoire d'urbanisation : secteur d'extension

### Durabilité



En analysant de manière objective les besoins actuels et futurs, l'utilisation rationnelle du territoire planifiée répondra intégralement à tous les critères du développement durable.

### Références

Entretiens avec les communes, 2022

Plan directeur cantonal, thèmes T104, T105 et fiche de projet P0109, Etat de Fribourg, 2020

## Mesure 222 - Zone d'activités régionale à Granges

### Organes responsables

Commune de Granges

### Instances concernées

ACV - commission aménagement du territoire  
Services cantonaux (en particulier SeCA, PromFR)  
Commune d'Oron  
Entreprises actives dans la zone d'activités régionale

### Stratégies concernées

A2, A3, A4, A5

### Mesures liées

200, 232, 422

### Introduction

La zone d'activités régionale à Granges est située au nord du territoire communal. Elle accueille déjà plusieurs entreprises notamment actives dans les domaines de l'immobilier, la construction ou la réparation et l'entretien de véhicules. Une grande part de ses réserves légalisées sont en mains communales.






Cette zone, en raison de sa localisation, est tournée vers le site stratégique mixte de Palézieux-gare dans le canton de Vaud. Cette proximité offre un potentiel de synergies avec la zone industrielle vaudoise et la gare en développement.

La zone régionale de Granges fait partie de l'une des trois zones d'activités amenées à s'étendre à l'échelle du district. La présente mesure vise à assurer un développement qualitatif de la zone, de manière à ne pas gaspiller le faible potentiel régional d'extension des zones d'activités.

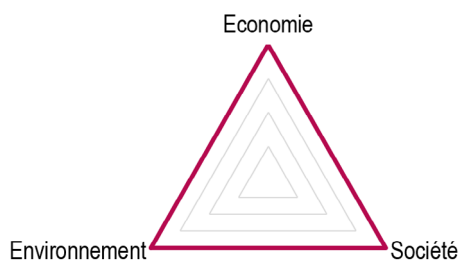
## Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Étendre la zone d'activités régionale en fonction des besoins</b></p> <p>Contacteur en amont la commission aménagement du territoire en cas de projet d'extension de la zone d'activités régionale. La demande d'extension doit satisfaire aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conformité de l'extension aux critères du PDCant.</li> <li>▪ Concept d'urbanisation réalisé ou en cours de réalisation (voir ci-après).</li> <li>▪ Localisation de l'extension conforme à la carte de synthèse et dans le territoire d'urbanisation.</li> </ul> <p>La commune documente cette coordination dans le rapport explicatif.</p>	Extension de la zone d'activités régionale	Commune de Granges	<input type="checkbox"/> PAL
<p><b>Favoriser un développement attractif, compétitif et exemplaire de la zone d'activités par l'intermédiaire d'un concept d'urbanisation</b></p> <p>Préciser les conditions-cadre du développement et de la requalification de la zone d'activités dans un concept d'urbanisation, en étudiant notamment les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vocation de la zone d'activités régionale. A ce titre, favoriser l'accueil d'activités créatrices d'emplois au rayonnement régional à supra-régional, pouvant difficilement s'implanter en zone mixte.</li> <li>▪ Densification des réserves, mutualisation des équipements et renouvellement des entreprises.</li> <li>▪ Attractivité du cadre de travail (notamment qualité des aménagements et services pour les collaborateurs).</li> <li>▪ Gestion durable des ressources, notamment énergétiques.</li> <li>▪ Accessibilité et mobilité des entreprises : voir mesure 232.</li> </ul> <p>Pour ce faire, la commune s'appuie en particulier sur les boîtes à outils <i>Qualité des zones d'activités, Mobilité d'entreprise, Densification et Nature en ville</i>. Elle mène cette réflexion sur la zone en vigueur et sa potentielle extension et l'élargit au secteur de Palézieux-gare en vue d'éventuelles synergies. Les résultats sont intégrés de manière adéquate dans la planification locale (par ex. masterplan, PAD, étude de densification et requalification, plan directeur communal).</p>	Au plus tard au moment de la demande d'extension de la zone d'activités	Commune de Granges	<input type="checkbox"/> PAL

### Liens avec la carte de synthèse

-  Zone d'activités régionale
-  Zone d'activités régionale : extension
-  Territoire d'urbanisation : secteur d'extension
-  Liaison de MD vers une zone d'activités à développer
-  Liaison de MD vers une zone d'activités à développer (tracé à préciser)

### Durabilité



Cette démarche s'intègre parfaitement dans les critères du développement durable. Il s'agira toutefois de veiller à minimiser les impacts de l'extension de la zone sur l'environnement (notamment surfaces agricoles et paysage).

### Références

Entretiens avec les communes, 2022

Plan directeur cantonal, thèmes T104 et T105, Etat de Fribourg, 2020



## Mesure 223 - Zone d'activités régionale à Semsales

### Organes responsables

Commune de Semsales

### Instances concernées

ACV - commission aménagement du territoire

Services cantonaux (en particulier SeCA et PromFR)

Entreprises actives dans la zone d'activités régionale

### Stratégies concernées

A2, A3, A4, A5

### Mesures liées

200, 233, 433

### Introduction




Située au lieu-dit « Le Désovy », la zone d'activité régionale de Semsales est idéalement située dans la continuité du centre villageois avec une très bonne desserte en TC. Cette zone est par ailleurs identifiée en tant que site stratégique de développement dans la planification locale de la commune. Dans une perspective d'équilibre régional, son développement est particulièrement important afin de renforcer le tissu économique de la Haute-Veveyse.

La zone régionale de Semsales fait partie de l'une des trois zones d'activités amenées à s'étendre à l'échelle du district. La présente mesure vise à assurer un développement qualitatif de la zone, de manière à ne pas gaspiller le faible potentiel régional d'extension des zones d'activités.

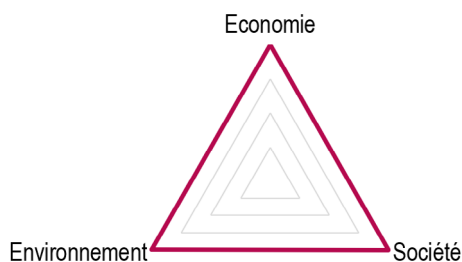
## Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Etendre la zone d'activités régionale en fonction des besoins</b></p> <p>Contacteur en amont la commission aménagement du territoire en cas de projet d'extension de la zone d'activités régionale. La demande d'extension doit satisfaire aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conformité de l'extension aux critères du PDCant.</li> <li>▪ Concept d'urbanisation réalisé ou en cours de réalisation (voir ci-après).</li> <li>▪ Localisation de l'extension conforme à la carte de synthèse et dans le territoire d'urbanisation.</li> </ul> <p>La commune documente cette coordination dans le rapport explicatif.</p>	Extension de la zone d'activités régionale	Commune de Semsales	<input type="checkbox"/> PAL
<p><b>Favoriser un développement attractif, compétitif et exemplaire de la zone d'activités par l'intermédiaire d'un concept d'urbanisation</b></p> <p>Préciser les conditions-cadre du développement et de la requalification de la zone d'activités dans un concept d'urbanisation, en étudiant notamment les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Vocation de la zone d'activités régionale. A ce titre, favoriser l'accueil d'activités créatrices d'emplois au rayonnement régional à supra-régional, pouvant difficilement s'implanter en zone mixte.</li> <li>▪ Densification des réserves, mutualisation des équipements et renouvellement des entreprises.</li> <li>▪ Politique foncière active.</li> <li>▪ Attractivité du cadre de travail (notamment qualité des aménagements pour les collaborateurs).</li> <li>▪ Gestion durable des ressources, notamment naturelles (ruisseau de la Ciba), patrimoniales (voie de communication historique) et énergétiques.</li> <li>▪ Accessibilité et mobilité des entreprises : cf. mesure 233.</li> </ul> <p>Pour ce faire, la Commune s'appuie en particulier sur les boîtes à outils <i>Qualité des zones d'activités</i>, <i>Mobilité d'entreprises</i>, <i>Densification et Nature en ville</i>. Elle mène cette réflexion sur la zone en vigueur et sa potentielle extension et l'élargit aux autres zones d'activités de la commune en vue d'éventuelles synergies. Les résultats sont intégrés de manière adéquate dans le PAD « Le Désovy ».</p>	Au plus tard au moment de la demande d'extension de la zone d'activités	Commune de Semsales	<input type="checkbox"/> PAL

### Liens avec la carte de synthèse

-  Zone d'activités régionale
-  Zone d'activités régionale : extension
-  Territoire d'urbanisation : secteur d'extension

### Durabilité



Pour cette zone, le développement a été clairement réfléchi en termes de durabilité en tenant compte du potentiel initial et des contraintes locales à valoriser ou à préserver.

### Références

Entretiens avec les communes, 2022

Plan directeur cantonal, thèmes T104 et T105, Etat de Fribourg, 2020

Révision du PAL, commune de Semsales, 2019

## Mesure 231 - Accessibilité du secteur stratégique

### Organes responsables

CRT  
Commune de Châtel-St-Denis

### Instances concernées

Services cantonaux (en particulier SeCA,  
SMo, ECPF et PromFR)

### Stratégies concernées

A3, A4, U2

### Mesures liées

221, 413




### Introduction

Avec sa liaison directe à l'autoroute sans traversée de localité, le secteur stratégique représente un pôle d'attractivité pour les entreprises générant un fort trafic. Sa connexion au centre de Châtel-St-Denis par les TC et la MD doit toutefois être améliorée. L'amélioration des conditions d'accessibilité du secteur stratégique permettra de minimiser le trafic motorisé généré par les activités économiques, d'augmenter l'attractivité du site vis-à-vis des entreprises et leurs collaborateurs ainsi que de susciter des synergies avec les autres activités et services localisés plus au centre.

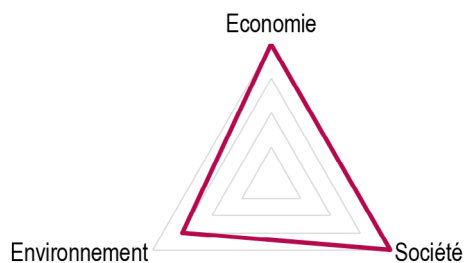
## Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Améliorer la desserte en TC du secteur stratégique</b></p> <p>Dans le cadre de l'étude de faisabilité de la ligne urbaine à Châtel-St-Denis (cf. mesure 413), analyser les possibilités d'améliorer la desserte en TC du secteur stratégique légalisé et de son extension (nouveaux arrêts, augmentation de la cadence, etc.). Dans ce cadre, étudier les potentielles synergies avec l'amélioration de la connexion en TC du pôle touristique cantonal (Paccots-Rathvel).</p>	Extension du secteur stratégique	CRT	<input type="checkbox"/>
<p><b>Renforcer le réseau de MD entre le secteur stratégique et le centre</b></p> <p>Dans les secteurs où la desserte en TC reste insuffisante (cf. tâche précédente), améliorer ou développer les liaisons de MD entre le secteur stratégique et les arrêts de TC et principaux générateurs de déplacements piétons.</p> <p>Pour ce faire, la commune s'appuie notamment sur les boîtes à outils <i>Circulations et espaces publics</i>, <i>Mobilité douce</i> et <i>Qualité des zones d'activités</i>. Elle intègre les mesures à prendre dans son plan directeur communal.</p>	Extension du secteur stratégique	Commune de Châtel-St-Denis	<input type="checkbox"/> PAL

### Liens avec la carte de synthèse

-  Secteur stratégique
-  Secteur stratégique : extension
-  Ligne de bus avec tracé à modifier/à créer

### Durabilité



Ce thème répond aux exigences du développement durable. Les impacts sur l'environnement d'une nouvelle desserte doivent toutefois être évalués avec attention (cf. mesure 413).

### Références

Entretiens avec les communes, 2022

Plan directeur cantonal, thèmes T104, T105 et fiche de projet P0109, Etat de Fribourg, 2020

## Mesure 232 - Accessibilité de la zone d'activités régionale à Granges

### Organes responsables

Commune de Granges

### Instances concernées

Services cantonaux (en particulier SeCA et SMO)

Commune d'Oron

Entreprises actives dans la zone d'activités régionale

### Stratégies concernées

A3, A4

### Mesures liées

222, 421

### Introduction

La zone d'activités régionale de Granges se situe à env. 500 m du nœud ferroviaire de Palézieux, d'où partent des liaisons directes vers plusieurs centres urbains d'importance. Actuellement, l'accès en MD à la gare depuis la zone régionale n'est pas optimal en raison du tracé des voies ferroviaires et routières.






A l'avenir, la plateforme ferroviaire sera étendue avec la construction d'infrastructures à l'ouest de la gare, diminuant l'effet de coupure généré par les voies de chemins de fer. Il s'agit de profiter de cette opportunité pour développer une liaison en mode doux plus directe et attractive en direction de la gare, en collaboration avec la commune d'Oron. Cette nouvelle liaison, combinée à des mesures de mobilité d'entreprise et au développement de la desserte en TC entre Palézieux et Vevey, renforcera l'accessibilité et plus généralement l'attractivité de la zone pour les actifs.

## Réalisation

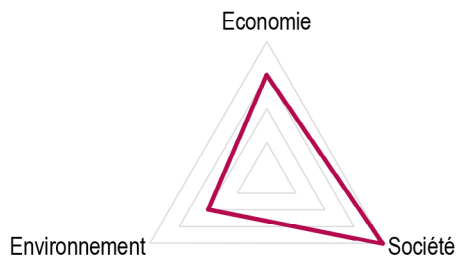
Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Développer des liaisons de MD directes et attractives entre la zone d'activités régionale, la gare de Palézieux et l'arrêt de bus Granges, Le Rupan</b></p> <p>Dans le cadre du concept d'urbanisation (cf. mesure 222) :</p> <p><u>Liaison en direction de la gare de Palézieux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préciser le tracé de la liaison en collaboration avec la commune d'Oron, en cherchant à renforcer le lien entre la zone régionale et la zone industrielle voisine et en fonction des contraintes territoriales du site.</li> <li>▪ Identifier le type de cheminement et les aménagements à privilégier.</li> <li>▪ Estimer le calendrier de mise en œuvre en fonction du développement de la plateforme de la gare de Palézieux et des contraintes territoriales identifiées.</li> </ul> <p><u>Liaisons en direction l'arrêt de bus Granges, Le Rupan</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier le type de cheminement et les aménagements à privilégier.</li> </ul> <p>Pour ce faire, la commune s'appuie notamment sur la boîte à outils <i>Mobilité douce</i>. La réalisation d'au moins une des deux liaisons est une condition minimale à l'extension de la zone d'activités régionale.</p>	Au plus tard au moment de la demande d'extension de la zone d'activités	Commune de Granges	<input type="checkbox"/> PAL
<p><b>Améliorer les cheminements modes doux dans la zone d'activités régionale</b></p> <p>Dans le cadre du concept d'urbanisation, identifier les mesures pour sécuriser les cheminements de MD le long de la route de Pra-Charbon.</p> <p>Pour ce faire, la commune s'appuie notamment sur les boîtes à outils <i>Circulations et espaces publics</i>, <i>Mobilité douce</i> et <i>Qualité des zones d'activités</i>.</p>	Au plus tard au moment de la demande d'extension de la zone d'activités	Commune de Granges	<input type="checkbox"/> PAL
<p><b>Encourager une mobilité plus durable des entreprises</b></p> <p>Dans le cadre du concept d'urbanisation, préciser les mesures de mobilité d'entreprise à mettre en place pour optimiser les déplacements pendulaires et professionnels des collaborateurs.</p> <p>Pour ce faire, la commune s'appuie notamment sur la boîte à outils <i>Mobilité d'entreprise</i>.</p>	Au plus tard au moment de la demande d'extension de la zone d'activités	Commune de Granges	<input type="checkbox"/> PAL



### Liens avec la carte de synthèse

-  Zone d'activités régionale
-  Zone d'activités régionale : extension
-  Liaison de MD vers une zone d'activités à développer
-  Liaison de MD vers une zone d'activités à développer (tracé à préciser)
-  Ligne de bus avec horaire à modifier

### Durabilité



Cette mesure va dans le sens de la durabilité pour favoriser la mobilité. Le choix du tracé de la liaison MD zone régionale - gare Palézieux devra tenir compte des contraintes territoriales du site, ainsi que des besoins potentiels des usagers.

### Références

Entretiens avec les communes, 2022

Plan directeur cantonal, thèmes T104 et T105, Etat de Fribourg, 2020

## Mesure 233 - Accessibilité de la zone d'activités régionale à Semsales

### Organes responsables

Commune de Semsales

### Instances concernées

Services cantonaux (en particulier SeCA et SMO)

Entreprises actives dans la zone d'activités régionales

### Stratégies concernées

A3, A4, U2, U4

### Mesures liées

223, 133, 422, 433

### Introduction







La zone d'activités régionale à Semsales dispose d'une très bonne desserte en TC en raison de son implantation en bordure du noyau villageois. Sa desserte par les TIM ne répond en revanche pas aux critères du PDCant. La présente mesure vise à tirer parti de cette bonne desserte en TC en renforçant la liaison de MD entre la gare, le quartier modèle et la zone régionale, ainsi qu'à prévoir les dispositions nécessaires pour pallier sa faible desserte en TIM.

L'amélioration de l'accessibilité de la zone régionale présente de nombreux avantages : limitation du trafic motorisé dans la localité au profit d'un rabattement vers les TC, intégration de la zone d'activités dans le tissu villageois en encourageant les synergies avec les services existants (restauration, commerce, etc.) ou encore économie des surfaces de stationnement au bénéfice des surfaces d'activités.

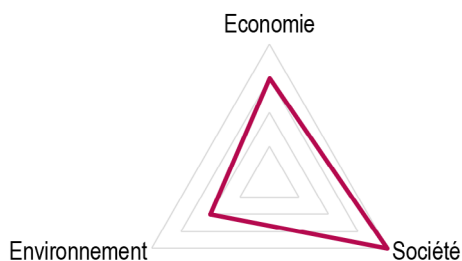
## Réalisation

Tâche	Délai	Responsable	<input checked="" type="checkbox"/>
<p><b>Améliorer la connexion en mode doux entre la zone d'activités régionale, le quartier modèle et la gare</b></p> <p>Dans le cadre du concept d'urbanisation de la zone d'activités régionale (cf. mesure 223) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser le tracé de la liaison de MD à renforcer en privilégiant un cheminement existant hors des routes principales, en coordination avec le déplacement de la gare et le projet de quartier modèle.</li> <li>Identifier les aménagements à réaliser pour améliorer le confort et la sécurité de la liaison.</li> <li>Estimer le calendrier de mise en œuvre en fonction du déplacement de la gare et du projet de quartier modèle.</li> </ul> <p>Pour ce faire, la commune s'appuie notamment sur la boîte à outils <i>Mobilité douce</i>.</p>	<p>Au plus tard au moment de la demande d'extension de la zone d'activités</p>	<p>Commune de Semales</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p>PAL</p>
<p><b>Encourager une mobilité plus durable des entreprises</b></p> <p>Dans de le cadre du concept d'urbanisation, préciser les mesures de mobilité d'entreprise à mettre en place afin de compenser la faible desserte en TIM, en prenant notamment en compte les mesures d'amélioration de l'accessibilité de Semsales (mesures 422 et 433).</p> <p>Pour ce faire, la commune s'appuie notamment sur la boîte à outils <i>Mobilité d'entreprise</i>. Elle collabore étroitement avec le SMO afin de calibrer les mesures nécessaires en fonction des exigences cantonales.</p>	<p>Au plus tard au moment de la demande d'extension de la zone d'activités</p>	<p>Commune de Semales</p>	<p><input type="checkbox"/></p> <p>PAL</p>

### Liens avec la carte de synthèse

-  Zone d'activités régionale
-  Zone d'activités régionale : extension
-  Territoire d'urbanisation : secteur d'extension
-  Liaison de MD vers une zone d'activités à développer (tracé à préciser)
-  Pôle multimodal à créer
-  Ligne de bus avec tracé à modifier/à créer

### Durabilité



Cette mesure va dans le sens de la durabilité, notamment en termes de mobilité en proposant des alternatives à l'accessibilité du site en TIM. La création d'un nouveau chemin de mobilité douce nécessitera toutefois certains investissements financiers et aura un impact sur l'environnement.

### Références

Entretiens avec les communes, 2022

Plan directeur cantonal, thèmes T104 et T105, Etat de Fribourg, 2020

Révision du PAL, commune de Semsales, 2019